Les lycéens à la rue parce qu'étrangers isolés et les militants de la FIDL ont été reçus cette aprèsmidi au Rectorat de Paris.

L'idée était que le rectorat, qui scolarise ces jeunes, fasse remonter l'urgence de la situation aux autorités qui, elles, doivent fournir un toit.

Si l'Aide sociale à l'enfance se refuse à aider, ceux qui l'encadrent et la financent (le département, la même unité que la ville à Paris) doivent la contraindre à faire son travail de mise à l'abri ou le faire eux-mêmes.

Les lenteurs administratives et les précautions budgétaires alléguées ne sont pas admissibles quand des jeunes sont condamnés à l'errance, au froid, à l'abandon.